



Fiche d'inscription 2019-2020
Périscolaire / mercredi

Accueil de loisirs municipal de Charmeil
 5, Rue Breynat de Saint-Véran

Tél. : 04.70.59.98.87 - 06.71.35.97.84
 Mail : acm-charmeil@laposte.net

Enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Ecole /Classe :

Responsable légal :

NOM : Prénom :

Adresse :

..... @ :

Inscriptions : (Veuillez cocher les cases correspondantes ci-dessous)

PERISCOLAIRE	7h15 8h30	16h00 17h30	17h30 18h30	MERCREDI	Matin	Repas	Après- midi		
	Lundi								
Mardi									
Jeudi					1 mercredi par mois	2 mercredis par mois	3 mercredis par mois	Tous les mercredis	
Vendredi					Fréquence				

L'inscription de votre enfant sera prise en compte à réception de toutes les pièces complémentaires suivantes :

- Fiche sanitaire,
- Dernier avis d'imposition ou/et n° de C.A.F (mise à jour des revenus en janvier),
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)
- Fiche complémentaire de renseignements administratifs

----- rappel du règlement intérieur -----

ARTICLE 5 – DROIT À L'IMAGE

Pendant les activités ou séjours, les enfants sont susceptibles d'être pris en photo. L'Accueil de Loisirs se réserve le droit de les diffuser sur tout support de communication légal reconnu, interne et externe à la structure (journaux, bulletin d'info. ...).
 En signant les fiches d'inscriptions périodiques (mercredis, périscolaire), vous autorisez l'Accueil de loisirs à diffuser et publier les photos sur lesquelles vos enfants figurent.

Dans le cas où vous refuseriez d'autoriser la publication des photos de vos enfants, un mot notifiant votre souhait doit être transmis à la direction du centre de loisirs.

Je soussigné(e),
 déclare inscrire mon enfant au Centre de loisirs aux dates indiquées ci-dessus et suis informé(e) qu'aucune modification ultérieure ne pourra y être apportée sans l'avis de la direction, je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et le respecter scrupuleusement

Signature des responsables de l'enfant :



INFORMATIONS A CONSERVER

La fiche d'inscription est à ramener au Centre de loisirs avant **4 septembre 2019**.

L'inscription de votre enfant sera prise en compte à réception de toutes les pièces complémentaires suivantes :

- Fiche sanitaire,
- Dernier avis d'imposition ou/et n° de C.A.F (mise à jour des revenus en janvier),
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)
- Fiche complémentaire de renseignements administratifs

PERISCOLAIRE :

- ✓ Nous accueillons les enfants à partir de 3 ans scolarisés à l'école de Charmeil.

Il est important de prévenir **1 semaine à l'avance** l'A.L.S.H, pour les **présences occasionnelles**.

TARIFS :

Franches basées sur le revenu annuel brut global du foyer, figurant sur l'avis d'imposition.

Tranches de revenus	Enfants de Charmeil <i>(tarifs à l'heure)</i>	Enfants extérieurs <i>(tarifs à l'heure)</i>
jusqu'à 9700 €	0.70 €	1.00 €
De 9701 à 26791 €	0.96 €	1.26 €
De 26792 à 43882 €	1.20 €	1.50 €
De 43883 € à 71826 €	1.46 €	1,86 €
Au-delà de 71186 €	1.96 €	2.26 €

MERCREDI (hors vacances) :

- ✓ Nous accueillons les enfants de 3 à 6 ans et les enfants de 7 à 12 ans.
- ✓ Les adolescents de 12 à 17 ans sont accueillis gratuitement de 14h à 18h à l'espace jeunes de CHARMEIL.

Les enfants fréquentant régulièrement le centre seront prioritaires sur les jeunes fréquentant ponctuellement cet accueil.

L'accueil de loisirs devra être **prévenu par mail ou par écrit sur place le lundi pour le mercredi de la présence d'un enfant**, le cas échéant, le centre se réserve le droit de refuser ce dernier.

Il ne sera pris aucune inscription verbalement.

Toute absence d'un enfant que ce soit à l'accueil de loisirs ou au repas doit être formulée par mail ou par écrit à l'accueil. Sans justification, elle sera facturée.

Toute modification dans les présences prévisionnelles devra nous parvenir chaque début de mois.

TARIFS : *(mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales,*

Plancher de ressources : montant du R.M.I annuel pour une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Plafond de ressources : revenu annuel perçu par une famille pour ouvrir droit à l'allocation de garde d'enfant à domicile.

*Revenus annuels brut indiqués sur l'avis d'imposition.

Journée sans repas	0.023 % des revenus annuels bruts du foyer x Nb de jours ouvrés	
Demi-journée sans repas	50% du prix journée x Nb de jours ouvrés	
Repas (Elior) Tarif unité	Maternelle	Elémentaire
Enfants CHARMEIL	2.70 €	3.30 €
Enfants extérieurs	2.90 €	3.50 €



AUTORISATIONS

Le soussigné(e) Mme, Mr..... autorise mon enfant (nom et prénom)..... à :

- être pris en photo pour la communication interne (rapport d'activité, expo).
- apparaître sur des photos collectives publiées dans le journal, sur notre site internet...
- partir seul àh.....

Pour valider une inscription, les cases ci-dessous doivent être cochées.

Le soussigné (e) Mme, Mr.....responsable de l'enfant (nom et prénom)..... :

déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

(RGPD) j'ai noté que les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le personnel de direction de la structure pour établir la facturation et pour une bonne organisation du service.

Elles sont conservées pour une durée de 3 ans et sont destinées aux services animation et facturation. Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'équipe de direction.

Date :

Signature :